

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24425**

Intitulé

Licence : Licence Licence Gestion (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université, Université de Cergy-Pontoise, Université de Bourgogne - Dijon, Université de la Rochelle, Université de Lorraine, Université Jean Moulin - Lyon 3, Université de Montpellier, Université Haute Alsace - Mulhouse, Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, Université Rennes I, Université de Rouen, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Université de Bordeaux, Université de Caen Normandie, Université Clermont Auvergne, Université Toulouse 1 Capitole, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Lille, Université polytechnique - Haut-de-France - Valenciennes, Université de Tours	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Administrateur général du Cnam

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion, 314 Comptabilité, gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Conception et analyse de documents comptables
- Etudes qualitatives et quantitatives
- Conception et mise en place d'outils de pilotage,
- Analyse des outils de suivi et de prévisions

- Appui aux principales fonctions administratives et financières des entreprises et notamment des PME-PMI
- Identifier les fonctions d'une organisation et ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes.
- Mobiliser les principaux concepts de la gestion des organisations dans le cadre des analyses en : comptabilité, finance d'entreprise, finance de marché, marketing, stratégie, gestion des ressources humaines, systèmes d'information.
- Utiliser les méthodes et techniques de la gestion courante des organisations pour préparer et mettre en œuvre des décisions des organisations.
- Observer, décrire et évaluer la mise en œuvre par une organisation des principes managériaux fondamentaux.
- Situer les décisions de gestion dans leur environnement historique, géographique et culturel.

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Se situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

K : Activités financières et d'assurance
L : Activités immobilières
M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N : Activités de services administratifs et de soutien

S : Autres activités de services
- Comptable
- Collaborateur de chef d'entreprise
- Assistant de gestion PME/PMI
- Assistant RH
- Assistant commercial
- Assistant logistique
- Gestionnaire administratif et financier

Par ailleurs, de nombreux concours de la fonction publique sont accessibles avec le grade de licence

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1604 : Assistanat de direction
M1605 : Assistanat technique et administratif
M1205 : Direction administrative et financière
M1401 : Conduite d'enquêtes
M1203 : Comptabilité

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24425 - • Utiliser les méthodes et techniques de la gestion courante des organisations pour préparer et mettre en œuvre des décisions des organisations.	<ul style="list-style-type: none">• Mobiliser les principaux concepts de la gestion des organisations dans le cadre des analyses en : comptabilité, finance d'entreprise, finance de marché, marketing, stratégie, gestion des ressources humaines, systèmes d'information.• Identifier les fonctions d'une organisation et ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes.• Situer les décisions de gestion dans leur environnement historique, géographique et culturel.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24425 - Mise en œuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none">• Utiliser les méthodes et techniques de la gestion courante des organisations pour préparer et mettre en œuvre des décisions des organisations.• Observer, décrire et évaluer la mise en œuvre par une organisation des principes managériaux fondamentaux.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24425 - Usages digitaux et numériques	<ul style="list-style-type: none">• Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 24425 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none">• Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.• Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.• Développer une argumentation avec esprit critique.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 24425 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> • Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. • Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 24425 - Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. • Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. • Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 24425 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. • Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. • Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. • Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Conservatoire national des arts et métiers, arrêté du : 24/08/2016
- Université Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
- Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2016
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 16/04/2017
- Université de Bretagne-Occidentale - Brest, arrêté du : 27/07/2017
- Université de Caen-Normandie, arrêté du : 07/02/2017
- Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015
- Université de Haute Alsace - Mulhouse, arrêté du : 22/06/2018
- Université de La Rochelle, arrêté du : 22/05/2018
- Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
- Université de Montpellier, arrêté du : 22/03/2018
- Université de Rouen, arrêté du : 08/06/2017
- Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, arrêté du : 03/03/2016
- Université Jean Moulin - Lyon 3, arrêté du : 28/06/2016
- Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, arrêté du : 19/09/2017
- Université Rennes 1, arrêté du : 29/06/2017
- Université Toulouse 1 Capitole, arrêté du : 23/05/2016
- Université Polytechnique - Hauts-de-France - Valenciennes, arrêté du : 03/07/2015 - Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018
- Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université de Lorraine](#)

[Aix Marseille Université](#)
[Université de Cergy-Pontoise](#)
[Université de Bourgogne - Dijon](#)
[Université de La Rochelle](#)
[Université Jean Moulin - Lyon 3](#)
[Université de Montpellier](#)
[Université de Haute Alsace - Mulhouse](#)
[Université Panthéon Sorbonne - Paris 1](#)
[Université Rennes 1](#)
[Université de Rouen](#)
[Université Toulouse 1 Capitole](#)
[Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines](#)
[Conservatoire national des arts et métiers](#)
[Université de Caen Normandie](#)
[Université de Bordeaux](#)
[Université Clermont Auvergne](#)
[Université de Bretagne-Occidentale - Brest](#)
[Université de Lille](#)
[Université de Tours](#)
[Université Polytechnique - Hauts-de-France - Valenciennes](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :